



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.2/50/L.27 20 novembre 1995 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session DEUXIÈME COMMISSION Point 95 c) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

Philippines* et Turquie : projet de résolution

<u>Conférence des Nations Unies sur les établissements</u>
https://doi.org/10.2016/j.jupi.com/ (Habitat II)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, par laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996 et de constituer un comité préparatoire et un secrétariat spécial de la Conférence,

Remerciant de nouveau le Gouvernement turc d'avoir proposé d'accueillir la Conférence, qui doit se tenir à Istanbul,

<u>Notant avec satisfaction</u> les progrès réalisés jusqu'ici dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa deuxième session de fond¹, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence²,

95-36372 (F) 201195 201195

^{*} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

 $^{^{1}}$ A/50/37.

 $^{^{2}}$ A/50/519.

Réaffirmant l'importance des principes et notions énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement 3 et dans Action 21^4 aux fins de l'application des décisions et recommandations d'Habitat II,

Rappelant également sa résolution 49/109, dans laquelle elle a notamment décidé que le Comité préparatoire tiendrait une troisième session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début de 1996, pour mener à bien les préparatifs de la Conférence,

- 1. Approuve le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa deuxième session de fond (Nairobi, 24 avril-5 mai 1995)¹, qui contient notamment la décision II/1, relative au financement de la Conférence et de ses activités préparatoires; la décision II/3, relative aux recommandations du Comité préparatoire concernant l'organisation des travaux de la Conférence, y compris la tenue de consultations préalables les 1er et 2 juin 1996, la création de comités et d'autres questions de procédure; et la décision II/4, relative au règlement intérieur de la Conférence;
- 2. <u>Décide</u> que le Comité préparatoire tiendra sa troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 26 février au 8 mars 1996 (et non pas du 5 au 16 février 1996), afin d'arrêter définitivement l'ordre du jour provisoire de la Conférence et de formuler le plan d'action mondial qui sera adopté par la Conférence, y compris une déclaration de principes et d'engagements faisant partie intégrante dudit plan;
- 3. <u>Prie</u> le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, dans les limites des ressources existantes, pour que le Comité préparatoire puisse, s'il en décide ainsi, créer deux groupes de travail qui se réuniraient, en plus du Comité plénier, pendant la durée de la session;
- 4. <u>Réaffirme</u> que la Conférence devrait avoir les dimensions d'un "sommet ville et cité", et que le niveau de participation à la Conférence devrait être le plus élevé possible, comme elle l'a affirmé dans sa résolution 49/109 du 19 décembre 1994,
- 5. Exprime sa sincère gratitude aux États et aux organisations qui ont apporté ou annoncé des contributions financières ou autres pour appuyer les préparatifs de la Conférence, et demande à nouveau à ceux qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions substantielles au fonds bénévole qu'elle a créé dans sa résolution 47/180 pour financer les préparatifs de la Conférence, afin de permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, de participer pleinement et efficacement à la troisième session du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même;

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, <u>Résolutions adoptées par la Conférence</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe I.

⁴ Ibid., annexe II.

- 6. <u>Prie</u> le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de lui rendre compte à sa cinquante et unième session du rôle du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et des résultats de la Conférence;
- 7. <u>Décide</u> d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session, au titre de la question intitulée "Développement durable et coopération économique internationale", la question subsidiaire intitulée "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)".
